

Apprêtez-vous à financer la « protection sociale » des migrants, appelée Sécurité sociale...

écrit par Alain Barnier | 4 août 2018

Notre sécurité sociale qui faisait bien des envieux à l'international vient de prendre un scud des félons qui proclament nous défendre.

La sécurité sociale, même si elle n'a pas tout à fait changé de nom, devient la protection sociale. Protection sociale qui lui est associée dans la loi de financement...

La différence est axée principalement sur son financement, et ses « compétences à venir »...

L'amendement étendant le périmètre du financement de la Sécurité sociale à la protection sociale a donc été adopté en catimini, pendant que tous les projecteurs étaient fixés sur « l'affaire Benalla/Macron ».

Pour rappel, la sécurité sociale concerne cinq branches :

- la branche maladie, qui recouvre les risques maladie, maternité, invalidité et décès.
- la branche accidents du travail/maladies professionnelles.
- la branche famille.
- la branche retraite.
- la branche cotisations/recouvrement.

<http://www.securite-sociale.fr/-La-Securite-sociale-ne-concern-e-pas-que-l-Assurance-maladie->

Ces risques sont élargis à 11 dans les comptes de la protection sociale : maladie, maternité, survie, vieillesse, chômage, invalidité, famille, logement, insertion et réinsertion professionnelle, accidents du travail, pauvreté et exclusion sociale.

Il avait même été question de remplacer l'expression « Sécurité sociale » par « protection sociale »...

L'amendement n° 1521 déposé par le député LaREM de l'Isère, Olivier Véran, visant à élargir le champ du financement des lois de financement de la Sécurité sociale à celui de la protection sociale avait été adopté dans la nuit de jeudi à vendredi, soit le 26 juillet 2018.

Mais devant les protestations, le rapporteur LREM a changé son fusil d'épaule :

La polémique est née début juillet, après l'adoption d'[un amendement](#) au projet de loi constitutionnelle *«Pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace»*. Le texte déposé par le député LREM de l'Isère Olivier Véran prévoyait de remplacer dans la Constitution, le terme *«Loi de financement de la protection sociale»* au terme *«Loi de financement de la sécurité sociale»*.

La *«sécurité sociale»* ne disparaissait pas totalement de la constitution. Le terme était remplacé par *«protection sociale»* uniquement lorsque est mentionnée la loi de financement, provoquant de nombreuses réactions hostiles, comme nous l'expliquons dans [une réponse précédente](#).

Contacté par CheckNews, Olivier Véran avait confié avoir décidé de revenir partiellement en arrière : *«Je vais déposer demain un amendement qui rétablira le terme «sécurité sociale» après «loi de financement», mais qui étendra quand même la loi de financement à d'autres champs que la seule sécurité sociale au sens strict»*, avait-il indiqué.

C'est effectivement ce qu'il a fait en déposant le 6 juillet [un nouvel amendement](#) qui *«vise à étendre le champ de la loi de financement en l'étendant à la protection sociale obligatoire»*, précise l'exposé des motifs. Son objectif, il le répète, est d'élargir le débat à la dépendance.

Lors de la [séance du 19 juillet](#), le premier amendement polémique est retiré au profit de la nouvelle version adoptée dans la nuit du 19 au 20.

Ainsi, le périmètre de la loi de financement de la sécurité sociale est élargi à la protection sociale :

*«Après la troisième occurrence du mot : «de», la fin du dix-neuvième alinéa de l'[article 34](#) de la Constitution est ainsi rédigée : « l'**équilibre financier de la sécurité sociale et de la protection sociale obligatoire** telle que définie par une loi organique. Compte tenu de leurs prévisions de recettes, elles fixent les objectifs de dépenses **de la sécurité sociale et de cette protection sociale obligatoire**, dans les conditions et sous les réserves prévues par une loi organique »».*

http://www.liberation.fr/checknews/2018/08/02/la-suppression-de-la-securite-sociale-a-t-elle-finalement-ete-votee-en-douce-le-19-juillet_1669775

http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/plfss_2018

N'oublions pas que la protection sociale dite de base peut être assurée par plusieurs organismes, et ce, dans le cadre d'une concurrence libre et non faussée, ainsi qu'un meilleur contrôle des dépenses.

C'est donc l'ouverture de la boîte de Pandore dans tous les sens !

Le motif inavoué, c'est de faire évoluer le financement de la « protection sociale » (ex sécurité sociale) au sens le plus large, soit en clair à la charge de tous ?

Actuellement, le versement de cotisations sociales sont établies sur les revenus du travail, le risque prévisible étant de le faire basculer évidemment encore plus vers la fiscalisation, et donc de facto, sur la solidarité nationale.

Cela permettra aussi de financer encore plus les dérives

financières pour les assistés sociaux et les clandestins. Et les exemples ne manquent pas.

Je ne suis ni devin, ni prophète, mais j'ai une certitude de l'effondrement orchestré de notre sécurité sociale, d'une hausse des taxes, mais aussi des financements à outrances de ceux qui ne nous aiment pas !